



Préavis n° 01/02.2026 – section des infrastructures

Demande d'un crédit de CHF 131'000.00 pour financer l'assainissement des 126 derniers points lumineux du réseau d'éclairage public

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule et contexte général

L'éclairage public joue un rôle important au sein de notre Commune. Contribuant à la sécurité routière, il est également un facteur influençant fortement le bien-être et la qualité de la vie des habitants.

Attentive à la notion de développement durable, la Municipalité souhaite poursuivre sa stratégie de remplacement des ampoules au sodium par des LED, afin de disposer d'un éclairage public répondant aux besoins des usagers tout en limitant les nuisances environnementales et en maîtrisant les coûts.

II. Résumé de la situation

Suite à l'octroi d'un crédit en 2023 (préavis n° 04/08.2023), 60 mâts de la route cantonale RC1 et 47 mâts de la RC60 ont été remplacés par des luminaires LED de la dernière génération. En 2024 et 2025, 47 point lumineux ont également été remplacés via le budget.

III. Présentation du projet

L'objectif du présent préavis a pour but de finaliser le renouvellement du parc d'éclairage public de la Commune. Grâce au remplacement des 126 derniers points lumineux d'ancienne génération (sur les 817), la totalité des sources lumineuses communales seront en LED.

La méthode retenue, dite de « rétrofit de l'éclairage public », consiste à remplacer les sources lumineuses, y compris leur appareillage devenu obsolète, par des modules LED à haute performance, tout en conservant le corps des lanternes existantes. Cette solution permet de réaliser des économies d'énergie significatives, de réduire les déchets et de préserver le patrimoine urbain. Elle offre également la possibilité d'intégrer ultérieurement des fonctionnalités intelligentes (smart city) sans avoir à renouveler l'ensemble de l'infrastructure. Plus économique et plus respectueuse de l'environnement que le remplacement complet des luminaires, cette approche améliore en outre la qualité et l'uniformité de l'éclairage, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité publique.



- ✓ Module indépendant
- ✓ Alimentation programmable
- ✓ Étanche, IP 66
- ✓ Maintenance aisée

Les 126 lampadaires concernés sont répartis sur 19 chemins, rues et allées de la Commune comme suit :

Situation	Watt	Nb de pièces
Allée du 200 ^e	50W	8
Chemin de Beaufort	35W	7
Chemin de Crausaz	70W	8
Chemin de la Scierie	70W	3
Chemin de la Vergognausaz	70W	4
Chemin de Perreret	35W	3
Chemin des Colombettes	70W	6
Chemin des Iles	70W	1
Chemin des Vignes Ouest	35W	9
Chemin du Coteau	70W	2
Chemin du Coulet	70W	13
Chemin du Glapin	70W	27
	35W	1
Chemin Warnery	70W	20
Impasse de Coulet	70W	3
Le Cheminet	100W	1
	70W	1
Route de Buchillon	100W	1
	70W	1
Route de Villars-sous-Yens	35W	1
Rue de la Verrerie	100W	5
Rue du Pont-Levis	70W	1

IV. Avantages économiques

L'économie énergétique annuelle sera de plus de 28'500 kW/h, ce qui correspond à une diminution de puissance de 74,9% pour les lampadaires de 100W, de 69,6% pour les lampadaires de 70W, de 68,7% pour les lampadaires de 50W et de 55% pour les lampadaires de 35W.

Une économie financière globale d'un peu plus de CHF 8'500.00 par année sera réalisée, soit:

- CHF 770.00 pour les 7 lampadaires de 100W
- CHF 6'790.00 pour les 90 lampadaires de 70W
- Environ CHF 400.00 pour les 8 lampadaires de 50W
- Presque CHF 600.00 pour les 21 lampadaires de 35W

V. Délais des travaux

Dès la réception de l'adjudication et de l'envoi de la commande au fournisseur, les délais de livraison sont compris entre 8 et 10 semaines. Ainsi, à partir de l'adjudication, il faudra compter environ 2 mois avant de débiter les travaux.

VI. Devis estimatif

Sur la base d'offres rentrées, voici le coût du remplacement des 126 lampadaires:

7 lampadaires de 100W	CHF 5'845.00
90 lampadaires de 70W	CHF 83'061.00
8 lampadaires de 50W	CHF 6'680.00
21 lampadaires de 35W	<u>CHF 17'535.00</u>
Sous-total	CHF 113'121.00
Divers et imprévus (env. 7%)	<u>CHF 8'059.00</u>
Sous-total	CHF 121'180.00
TVA 8.1% arrondie	<u>CHF 9'820.00</u>
Total TTC	CHF 131'000.00

Cette dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt. Elle sera amortie sur une période de 40 ans dès le 1^{er} janvier qui suit le début de l'utilisation, par un montant annuel de CHF 3'275.00, le solde la dernière année.

VII. Impact sur l'environnement

Face aux problématiques environnementales actuelles, assurer un approvisionnement sûr et compatible avec la protection de l'environnement répond à un enjeu majeur.

L'**éclairage LED** a révolutionné la technologie de protection de l'environnement, car il s'agit d'une source de lumière puissante et stable, beaucoup plus efficace que les éclairages traditionnels. L'éclairage LED est éco-efficace et durable. Il est considéré comme l'une des sources d'éclairage les plus bénéfiques pour l'environnement.

Avec moins d'intensité, nous aurons la même luminosité avec la lumière LED qu'avec les lampes fluorescentes et incandescentes, si ce n'est plus. La pleine luminosité des ampoules LED est produite en quelques microsecondes.

Pollution lumineuse réduite

Par rapport aux systèmes d'éclairage public conventionnels, les LED offrent une forte réduction de la lumière dissipée en dehors de la zone d'éclairage par effet de focalisation et de concentration du flux lumineux. Cette meilleure qualité de distribution de la lumière évite les fuites et le gaspillage du flux lumineux. Les luminaires conventionnels émettent un flux lumineux dans toutes les directions, éclairant des zones où la lumière n'est pas nécessaire. Cette nouvelle technologie permet donc de réduire la pollution lumineuse et constitue un avantage pour l'environnement.

VIII. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à assainir les 126 derniers points lumineux du réseau d'éclairage public par la pose de luminaires LED;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 131'000.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 janvier 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



S. Porzi

A. Guyomard

Déléguée municipale: M^{me} Anouk Gäumann, municipale

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 4 février 2026